



## Un nouveau lit pour le Nizerand

Vendredi 14 mars 2014 – 11h

***A Gleizé, sur une longueur de 1,6 km, l'agglomération de Villefranche a entrepris depuis l'été 2013 un impressionnant chantier. Il s'agit de déplacer le lit de la rivière du Nizerand d'une dizaine de mètres vers le sud. La visite de chantier de ce jour permet d'assister à la mise en eau complète du cours d'eau dans ce nouveau lit.***

***Le chantier se situe à Gleizé, derrière le lycée Louis Armand (vers la ZAC des Grillons) et se poursuit sur 1.6km de rivière en direction du cimetière paysager, le long de la route de Montmelas.***



## **Une nécessité écologique et économique**

L'érosion de la route de Montmelas à proximité proche du cours d'eau et la volonté de préserver la diversité écologique du cours d'eau ont conduit l'agglomération à engager ce projet ambitieux.

Les crues importantes de 2008 et les débordements successifs ont rongé peu à peu les berges du cours. Des travaux de confortement ont été réalisés régulièrement par le Conseil Général, propriétaire de la route de Montmelas pour palier à l'urgence. Il convenait de trouver une solution plus pérenne. Le déplacement du cours de la rivière a alors été envisagé. Cette décision

était également motivée par la volonté d'améliorer l'état écologique de la rivière en apportant des méandres au cours d'eau et en utilisant des techniques végétales...

Les premiers coups de pioche en juin 2013 ont creusé un nouveau lit pour le Nizerand à quelques dizaines de mètres plus au sud de l'actuel avec la réalisation de méandres plus proches de sa configuration naturelle. De même, la rivière, actuellement bordée d'un mur sur un côté (route de Montmelas), sera pourvue de deux berges naturelles avec ce nouvel aménagement.



Le but est d'assurer une meilleure continuité écologique pour les poissons en premier lieu. En effet, l'actuel cours d'eau comporte des ouvrages en cascades d'une hauteur importante qui ne

permet pas aux poissons de remonter le cours d'eau. La suppression de ces seuils en cascade sur le nouveau lit devrait favoriser la continuité écologique et piscicole du Nizerand.



Depuis quelques semaines déjà, la flore redéveloppe sur les abords du nouveau lit du cours d'eau, notamment grâce aux souches d'arbres et aux branchages installés le long des berges. Autant d'aménagements pour protéger les berges, créer des niches pour les poissons et ainsi favoriser la réappropriation du cours d'eau par la faune et la flore.



## Mise en eau dans le nouveau cours d'eau : étape délicate



Mardi 11 mars a commencé une étape importante du chantier de déplacement du Nizerand avec la mise en eau complète du nouveau lit de la rivière.

Dans un premier temps, il a été procédé à une mise en eau partielle avec seulement un tiers du cours d'eau basculé dans le nouveau lit.

La seconde étape a consisté par une pêche de sauvegarde réalisée par la fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour récupérer le maximum de poissons encore positionnés sur la portion qui, à terme, sera rebouchée.



Cette pêche a permis de produire un état des lieux du cours d'eau. Un total de 70 kg de poissons (chevennes, truites, goujons, loches, vairons) a été capturé pour un linéaire de 1339 m.

Les 313 truites capturées représentent 25% de la biomasse totale avec 12 individus maillés (+ de 23 cm). A noter que la biomasse piscicole est deux fois moins importante entre le premier seuil aval et le double seuil amont, ce qui prouve bien l'intérêt écologique de ce chantier.



Avec cette pêche, on considère que plus de 90 % des poissons de la zone concernée ont pu être repêchés et remis plus en amont dans le cours d'eau.

A l'issue de ce gros chantier, un cheminement piéton sera ouvert à tous avec, à terme, la réalisation d'une passerelle depuis la route de Montmelas.

## **Le financement et les partenaires de ce projet impressionnant**

Coût global du projet : 1.3 M€

- Agence de l'eau (50 %),
- Conseil général du Rhône (30%),
- Agglomération Villefranche Beaujolais (18%) – Maître d'ouvrage
- Région Rhône-Alpes (2%).

Partenaires du projet : Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et mairie de Gleizé.